



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2023, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le projet de règlement concerne l'adoption d'un règlement concernant la démolition d'immeuble sur le territoire de Saint-Roch-Ouest.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 7 février 2023 à 20 h, à la mairie au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Ce projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 19^e jour du mois de janvier 2023

-Original signé-

Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière